

Rabais sur carte de crédit dans le cadre du programme Performance

Modalités

Le rabais sur carte de crédit dans le cadre du programme Performance entre en vigueur le 3 mars 2020. Vous êtes admissible à un rabais allant jusqu'à 40 \$ par année (le « rabais ») sur les frais annuels de votre carte de crédit BMOMD (définie ci-dessous) lorsque :

- vous êtes le titulaire principal d'une carte de crédit BMO admissible;
- vous êtes titulaire principal d'un compte de chèques principal en dollars canadiens ou américains, d'un compte de chèques à intérêts en dollars canadiens ou américains (pour les clients actuels) ou d'un compte d'épargne à taux Avantageux en dollars canadiens ou américains (chacun étant un « compte de BMO ») lié à un programme Performance (le « programme »). Le compte de BMO doit être désigné comme compte principal dans le cadre du programme de services bancaires. Le compte principal est celui que vous désignez pour le prélèvement des frais liés à votre programme de services bancaires, par exemple les frais mensuels du programme et les frais de transaction.

Les produits de carte de crédit BMO suivants sont admissibles au rabais (chacun étant une « carte de crédit BMO ») :

Cartes de crédit BMO

Rabais partiel sur les frais annuels (rabais de 40 \$)

- Carte Mastercard^{MD*} BMO AIR MILES^{md†} World Elite^{MD*}
- Carte Mastercard BMO Remises World Elite
- Carte Mastercard BMO World Elite
- Carte Mastercard BMO AIR MILES World
- Carte Mastercard BMO Remises World
- Carte d'affinité Mastercard BMO AIR MILES World
- Carte d'affinité Mastercard BMO Remises World ou
- Carte BMO eclipse Visa Infinite[‡]

Rabais complet sur les frais annuels (rabais de 20 \$)

- Carte Mastercard BMO à taux préférentiel

Vous recevrez ce rabais chaque année dans le cadre du programme Performance, pourvu que vous continuiez de respecter les modalités.

Vous n'avez droit qu'à un rabais par programme, par personne. Ce rabais ne peut être combiné à aucune autre offre. Si les frais annuels de la carte

de crédit BMO sont inférieurs à 40 \$, vous n'avez pas droit à la différence entre les frais annuels et la réduction de 40 \$.

Le rabais ne s'applique pas aux frais des cartes additionnelles liées au compte de carte de crédit BMO. Si plus d'un des titulaires principaux du compte de BMO dispose d'une carte de crédit BMO admissible, le rabais ne peut s'appliquer qu'à une d'entre elles par programme. Les clients qui sont cotitulaires d'un compte lié au programme ou qui ouvrent un compte conjoint de BMO ne sont admissibles qu'à un rabais, et seul le client titulaire du compte de BMO établi en tant que compte principal du programme peut obtenir le rabais. Le compte principal de BMO est celui qui a été désigné pour le paiement des frais mensuels du programme. Si le titulaire principal du compte de BMO détient plus d'une carte de crédit admissible, les critères suivants seront utilisés pour déterminer lequel des comptes de carte de crédit BMO est admissible au rabais :

- La carte de crédit BMO dont les frais annuels sont les plus élevés sera admissible.
- S'il y a plus d'une carte de crédit BMO assortie des mêmes frais annuels, alors la carte de crédit BMO dont le compte a été ouvert en premier sera admissible au rabais.
- Dans le cas peu probable où plus d'un compte lié à une carte de crédit BMO a été ouvert à la même date, la carte de crédit BMO portant le numéro de compte interne le plus bas sera admissible au rabais.

Le rabais s'affichera sur le premier ou le deuxième relevé mensuel de votre carte de crédit BMO après l'imputation des frais annuels à votre carte de crédit BMO. Le rabais s'appliquera uniquement si vous êtes le titulaire principal d'un compte de BMO lié au programme Performance au moment où les frais annuels de la carte de crédit BMO sont facturés.

Le type de carte de crédit BMO ou de programme admissible peut changer de temps à autre, sans préavis. Votre compte de carte de crédit BMO et votre compte de BMO doivent être en règle au moment où le rabais est appliqué. Les cartes de crédit d'employé de BMO et les cartes de crédit BMO émises par BMO Banque privée ou BMO Nesbitt Burns ne sont pas admissibles.

Nous pouvons modifier ou retirer cette offre de rabais en tout temps, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de suspendre, de limiter ou de révoquer l'offre de rabais ou d'y rendre un client non admissible si nous soupçonnons que le client en question l'a manipulée ou en a abusé, ou encore qu'il a contrevenu à son équité, à son intégrité ou à son déroulement.